

Les conséquences du viol au lendemain des conflits armés et son impact sur la réintégration sociale des victimes/survivantes au sein de leur communauté/société.

Nadine PUECHGUIRBAL

La transition de la guerre à la paix ne peut se faire sans la réconciliation des différents groupes qui se sont battus les uns contre les autres au sein de la société. Mais cette réconciliation passe aussi par la reconnaissance des violences sexuelles dont les femmes ont été victimes. Trop souvent, la loi du silence condamne ces femmes à rester à la périphérie de leur société, repliées sur leur souffrance, incapables de faire le deuil d'un passé violent. En mars 2009, la communauté internationale saluait l'accord de paix entre le gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et la rébellion du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Cet accord prévoyait la promulgation par Kinshasa d'une loi d'amnistie des anciens rebelles. Or, la participation des rebelles du CNDP à des actes de violences sexuelles contre les femmes a été très bien documentée par différents rapports d'organisations de défense des droits humains. Malgré les avancées du droit international humanitaire qui reconnaît les violences sexuelles comme un crime violent grave, il est clair que l'impunité continue de prévaloir pour les auteurs de violations des droits des femmes.

Une question se pose alors : quel espace à construire pour les femmes qui ont été violées en temps de guerre afin de leur permettre de pouvoir participer activement à la reconstruction de leur société ?

En Afrique du Sud, les femmes interrogées par la Commission Vérité et Réconciliation avaient tendance à minimiser les épreuves qu'elles avaient subies au cours de l'Apartheid. En se considérant avant tout comme des mères, épouses, sœurs, filles de combattants, elles taisent leur propre souffrance pour ne pas faire ombrage au courage des héros masculins (cela est essentiellement

vrai pour les violences sexuelles qui font l'objet d'un tabou profondément ancré dans la majeure partie des sociétés). Comme l'écrit Ashnie Padarath¹ en citant les propos d'activistes travaillant avec des femmes victimes de viol lors des affrontements au KwaZulu/Natal², en Afrique du Sud, dans les années 1980 : « Ces femmes parlaient du vécu de leurs fils, de leurs frères et de leurs maris. Lorsqu'on leur demandait de parler de ce qu'elles avaient subi, elles répondaient : 'Oui, on m'a torturée en prison, mais cela ne compte pas' »³. Ces femmes avaient intériorisé leur propre douleur pour laisser tout l'espace à l'expression de la souffrance des hommes de la famille.

Au-delà des efforts de réconciliation, il faut s'interroger sur la prise en charge des traumatismes post-conflit, surtout pour les femmes qui ont été violées, afin de leur permettre une réintégration dans la société en les déculpabilisant et en reconnaissant la dimension sociale et politique des violences qu'elles ont subies. Dans le Rwanda d'aujourd'hui, les femmes sont au cœur de la vie politique et travaillent à changer les lois discriminatoires qui ont, pendant longtemps, servi à les maintenir dans un statut de citoyennes de seconde catégorie. Toutefois, pendant de nombreuses années, elles ont porté la responsabilité collective du génocide et ont servi d'exutoire à la colère à leur communauté. Elles se sentaient coupables d'avoir survécu comme objets sexuels au lieu d'avoir rejoint leur époux et familles dans la mort. La culpabilité des survivantes pouvait se résumer en cette phrase : « J'ai survécu parce que j'ai abandonné mes enfants »⁴. Finalement, les hommes meurent en héros, les femmes survivent en coupables.

¹ Ashnie Padarath est la Directrice régionale de Pietermaritzburg Black Sash, une organisation de défense des droits des femmes en Afrique du Sud.

² KwaZulu était un « homeland » autonome créé en 1977, dominé par le parti Inkatha Freedom. A partir des années 1980, le parti Inkatha s'engage dans une lutte d'influence contre le Congrès National Africain (ANC) de Nelson Mandela. Aujourd'hui, l'ancien « homeland » du KwaZulu a été intégré à la province du KwaZulu/Natal.

³ A. Padarath, « Les femmes et la violence au Kwazulu-Natal », in M. Turshen et C. Twagiramariya (Eds.), Ce que font les femmes en temps de guerre : Genre et conflit en Afrique, L'Harmattan, 2001, p. 90.

⁴ France Culture, « Rwanda, le génocide oublié ? », 5 août 2003.

En RDC, l'expérience du programme d'assistance aux victimes de violences sexuelles du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) montre l'importance de l'approche psychosociale pour soulager les femmes affectées par ce fléau. Contrairement à l'idée répandue dans les milieux humanitaires que la santé mentale n'est pas une priorité en urgence, l'expérience du CICR dans les Kivus montre que le soutien psychosocial aux victimes doit être apporté dans les meilleurs délais afin de les soulager du poids d'actes violents qu'elles ont subis, tout en utilisant les relais communautaires pour désamorcer les réactions de stigmatisation à leur encontre et, ainsi, favoriser leur réinsertion sociale. Les victimes témoignent de l'importance, selon les expressions qu'elles utilisent, de « rétablir la mémoire » et de « rassembler les idées dispersées ». Elles insistent sur le soulagement ressenti de pouvoir parler à un Assistant-e Psychosocial-e des violations subies et de pouvoir sortir de leur isolement, du repli sur soi qui les a coupées de leur communauté. Avant l'instauration des Maisons d'Écoute (ME), les victimes expliquent qu'elles se mettaient ensemble dans des groupes de parole ou de prière pour se reconforter et fuir l'ostracisme dont elles étaient victimes. C'était le seul « coping mechanism » qu'elles aient pu trouver. La mise à disposition des ME a apporté un aspect thérapeutique absent des groupes de parole spontanés. Interrogées entre octobre et décembre 2008 sur les problèmes qui les handicapent le plus, 35% des victimes mentionnent des douleurs et des changements d'ordre physique, 30% des changements d'ordre psychologique, 26% des problèmes économiques et 10% des changements d'ordre social⁵.

⁵ Rapport trimestriel des activités du programme intégré de soutien aux victimes de violences sexuelles/autres populations vulnérables dans les deux Kivu (période octobre – décembre 2008), page 2. Document CICR.

Maison d'Écoute

Un lieu où les personnes vulnérables (victimes de violences sexuelles, victimes d'autres situations traumatiques) peuvent rencontrer un-e Assistant-e Psychosocial-e qui :

- Les écoute
- Les aide à identifier leurs besoins et à trouver des solutions ou alternatives pour améliorer leur situation actuelle
- Les oriente vers les services en fonction des besoins relevés (services médicaux, juridiques etc.)

La Maison d'Écoute offre aussi un logement temporaire pour les personnes qui ne peuvent pas regagner leur domicile pour des raisons de protection.

Comme l'écrit le neuropsychiatre Boris Cyrulnik : « Quand l'entourage est détruit ou quand le mythe culturel pousse à se désolidariser des blessés, l'abandon empêche le travail de résilience. La négligence affective d'une famille altérée... la négligence culturelle d'une société qui largue ses éclopés parce qu'ils n'ont plus de valeur, toutes ces mises à distance paralysent la reprise d'une trajectoire résiliente et enferme une partie de la population dans une sorte de camp de réfugiés psychiques qui ne pourront plus participer à l'aventure sociale »⁶.

L'approche psychosociale devrait être comprise comme un mécanisme de protection qui aide les victimes à se reconstruire et à reprendre leurs activités quotidiennes dans les meilleurs délais, favorisant ainsi leur réintégration sociale. Cette approche ne remplace pas le besoin de justice nécessaire à la réparation du tissu social, certes, mais elle permet aux victimes de se « remettre debout » après un traumatisme. La combinaison de plusieurs actions, tant d'urgence (soins gratuits), que de développement (appui à des organisations locales), tout en y associant des activités liées à la prévention et à la réintégration (sensibilisation communautaire), met en relief une conception globale qui répond aux besoins physiques, psychologiques et sociaux des membres de la communauté.

⁶ B. Cyrulnik, *Autobiographie d'un épouvantail*, Odile Jacob, 2008, p. 50.

Les facteurs de protection communautaires doivent être privilégiés (les victimes ont souvent le sentiment d'être seules face à leur souffrance). La protection psychosociale peut être définie à travers quelques aspects, notamment :

- a) « Faire face et se reconstruire » : chaque personne, selon sa construction psychologique, son entourage et les circonstances des événements vécus, a une réaction différente à la violence, à la souffrance ainsi qu'à la perte et une capacité à y faire face et à se reconstruire (résilience) ;
- b) « L'estime de soi et l'indispensabilité de chacun-e dans sa propre communauté » : la solitude des victimes les laisse dépourvues face à un vide d'estime de soi. Cette solitude peut alors entraîner, comme une spirale, les personnes dans une rupture de communication et de relations sociales.

Les hommes doivent être partie prenante des stratégies de réintégration sociale des victimes. Les hommes influents au sein de la communauté (chefs coutumiers, leaders communautaires, etc.), peuvent agir pour impulser un changement de comportement (importance de travailler sur les préjugés et croyances qui légitiment les violences sexuelles et affectent la réintégration des femmes victimes rendues responsables d'avoir entaché l'honneur du mari, de la famille et de la communauté). Dans certaines situations, comme en RDC, l'engagement de groupes d'hommes contre les violences sexuelles a permis d'obtenir des bons résultats. Ces groupes peuvent renforcer l'idée selon laquelle la violence sexuelle n'est pas seulement une « affaire de femmes » et ils confèrent à cette question une crédibilité qui peut convaincre d'autres membres de la communauté de se joindre à eux, car la crédibilité se construit par rapport à la norme masculine de référence ; d'ailleurs, on peut se demander si la communauté n'a pas vraiment commencé à prendre au sérieux les violences sexuelles depuis que des hommes en ont été victimes. En RDC, on note que le nombre d'hommes qui approchent les ME est en augmentation ; il est

intéressant de constater que leur principal problème concerne l'impuissance sexuelle dont ils sont victimes, plus que tout autre trauma (les hommes sont plus touchés dans leur rôle symbolique de protecteur au niveau de la famille, de la communauté et de chef de foyer).

Le problème de la réconciliation et du silence qui entoure les actes de violence sexuelle est lié à la place que les femmes occupent au sein de sociétés patriarcales : « Une femme est vue comme un symbole de pureté. La famille tourne autour de ce symbole. Puis survient l'attaque brutale contre ce symbole qui stigmatise tous les membres de la famille. Ce stigmate perpétue l'humiliation qui se répercute sur les survivant-es et leurs familles entières. En ce sens, le viol est pire que la mort »⁷. Il est primordial que les femmes qui ont été victimes de violences sexuelles lors de conflits armés soient consultées afin de déterminer les meilleurs recours à leurs maux physiques et psychologiques : leur enlever ce moyen d'intervention par rapport à leur propre souffrance, c'est leur enlever encore un peu plus de pouvoir de décision à leur propre souffrance (les femmes étant des actrices au sein de leur communauté, et pas seulement des victimes impuissantes). Ainsi, l'approche psychosociale devrait être privilégiée dans la phase de transition entre guerre et paix pour donner à ces femmes les outils de leur propre reconstruction intérieure. On a souvent négligé cette dimension de la reconstruction qui se limite à la réhabilitation des infrastructures, à la reconstruction des institutions de la société que sont la justice, la police et l'administration, sans intégrer une perspective sexospécifique à chaque étape du processus de relèvement d'un pays.

« Est-il possible de reconstruire une société post-conflit lorsque les individus sur lesquels on compte pour réparer les tissu social de cette société, c'est-à-dire les femmes, sont elles-mêmes mutilées ? »⁸.

⁷ Robert Jay Lifton, psychologie du génocide au Rwanda, cité par P. Landesman in « A Women's Work », The New York Times, 15 septembre 2002.

⁸ Antje Krog, « Locked into Loss and Silence: Testimonies of Gender and Violence at the South African Truth Commission », in Moser and Clark « Victims, Perpetrators or Actors? Gender, armed conflict and political violence », Zed Books, 2001.